

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 11 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN, Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Franck DORTIGNAC, Etienne CORNU, Alain NAVE, Dominique QUIESSE, Françoise DESOMBRE, Stéphane VIRAPIN, Benoît CLATOT

Etaient absents excusés: Céline LEFEBVRE

Date de convocation: 05 Avril 2022

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Délibération n°07-2022 : Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 de 1 point. Les taux 2022 s'établissent donc comme suit :

	<u>Taux :</u>
Foncier Bâti	44,43 %
Foncier non bâti	38,23 %

Il faut rappeler que ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2015.

Délibération n°08-2022 : Subventions 2022:

Après débat, les membres du conseil municipal décident d'attribuer aux associations et groupements de communes les sommes suivantes :

ORGANISME DE REGROUPEMENT	
ADMR	400€
Mission Locale/relais 16/25	950€
Fonds solidarité Energie Eau	584€
Fonds d'aide aux jeunes	170€
CAUE	90€
Sivos	100 000€
CCAS	5785€
Entente intercommunale	3 600€

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Animation Village	2 600€
Coopérative scolaire	675€
Club des bons amis	300€
Amicale des sapeurs pompiers	100€
Lis moi une histoire	300€

Délibération n°09-2022 : Prix des concessions funéraires

Après débat portant sur la durée des concessions et la comparaison des prix pratiqués par les communes voisines, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents a décidé de modifier le tarif des concessions qui s'établira comme suit

Pour 50 ans :

Concession pleine terre ou caveau (2mx1m pour 2 corps) et cavurne (1mx1m) pour 2 urnes : 250€. Ajout d'un ou deux corps ou urnes : 150€

Colombarium : 800€

Plaque sur stèle au jardin des souvenirs : 70€

Pour 30 ans

Concession pleine terre ou caveau (2mx1m pour 2 corps) et cavurne (1mx1m) pour 2 urnes : 150€. Ajout d'un ou deux corps ou urnes : 100€

Colombarium : 700€

Plaque sur stèle au jardin des souvenirs : 50€

Délibération n°10-2022 : Prix de location des salles

Devant l'augmentation du tarif des combustibles, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents a décidé de modifier le tarif des salles qui s'établira comme suit à partir du premier janvier 2023 :

salle polyvalente : 430€

restaurant scolaire : 240€

Suite à plusieurs cas de dégradations des locaux le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter le montant de la caution pour le porter à 1000€

Les membres du conseil demandent à ce que le prix de location des salles soit réétudié en fin d'année 2022 lorsque le comptage précis de la consommation énergétique sera finalisé.

Délibération n°11-2022 : Vote du Budget Primitif 2022

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'établit comme suit :

Recettes Section de fonctionnement

013 Atténuation de charges	2 800,00 €
70 Produits de gestion courante	6 093,00 €
73 Impôts et taxes	245 000,00 €
74 Dotations Participations	210 550,00 €
75 Autres produits gestion courante	7 500,00€
77 Produits exceptionnels	600,00 €
002 Excédents	57 053,00 €
Total recettes de fonctionnement	529 596,00 €

Dépenses- section de fonctionnement

011 Charges à caractère général	127 435,00 €
012 Charges de personnel	138 400,00 €
014 Atténuation de produits	35 068,00 €
65 Charges de la gestion courante	184 119,00 €
66 Charges financières	2 350,00 €
67 Charges exceptionnelles	400,00 €
68 Dotations provisions	5 000,00 €
043 Opérations d'ordre et transfert	36 824,00 €
Total des dépenses Fonctionnement	529 596,00 €

Recettes -Section d'Investissement

13 Subventions d'investissement	35 191,00 €
16 Emprunt	43 000,00 €
10 Dotations fonds divers	87 580,00 €
021 virement section fonctionnement	30 000,00 €
040 Opérations d'ordre et de transfert	6 824,00 €
041 Opérations patrimoniales	12 540,00 €
Total recettes investissement	215 135,00 €

Dépenses-Section Investissement

21 Immobilisations corporelles	106 685,00 €
16 Remboursements d'Emprunts	19 830,00 €
041 Opérations patrimoniales	12 540,00 €
001 Solde exécution reporté n-1	76 080,00 €
Total dépenses investissement	215 135,00 €

Délibération n°12-2022 : Travaux d'Eclairage Public – Sente du Mont-Rouge

Depuis plusieurs années l'éclairage de la sente du Mont rouge est défectueux, les éclairages situés sur le sol ne sont que peu visibles et rendent le tracé dangereux. Il est impératif de prévoir un éclairage différent plus performant afin de sécuriser le parcours. Après débat les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents acceptent le projet et le devis présentés par le Syndicat départemental d'Energie qui s'élève à la somme de 4180€ (part communale).

Eclairage Public

Dans le but de réduire les dépenses de fonctionnement mais aussi pour rentrer dans une démarche plus écologique le conseil municipal s'est penché sur les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.

Les horaires actuels sont les suivants :

- allumage en soirée selon la luminosité (horaire et astro)
- extinction en soirée : .23h du lundi au jeudi
.24h du vendredi au dimanche.

M. Guyomard rappelle qu'il y a quelques années nous avons déjà diminué la plage horaire dans le cadre d'une action contre les nuisances lumineuses nocturnes sur la démarche d'une association de protection du milieu. Nous avons obtenu un label.

Nous avons supprimé aussi toutes les illuminations de fin d'année (centre bourg et hameau). Nous devons prendre en compte également la sécurité sur voie publique (piétons, cyclistes, véhicules).

La part de l'éclairage public dans notre facture s'élève pour 2021 à 4514€, soit 376€ par mois, 12,50€ par jour pour 160 foyers lumineux.

Il faut prendre en compte, enfin, la notion de service à la population.

Après débat il ne semble pas judicieux de modifier les horaires du matin ni ceux du soir, mais la question sera à revoir au mois d'octobre, à l'automne.

Projet de création d'un marché

M. Dortignac annonce que la création d'un marché est envisagée sur la Commune. Après débat, le projet souhaité serait la tenue du marché le jeudi soir de 16h à 19h30/20h, au tarif de 0,30€/mètre. M. Dortignac indique que 2 vendeurs se sont déjà

manifestés. La recherche de vendeurs se poursuit.

Il restera à déterminer l'endroit exact où se tiendra le marché : sur la place du village ou bien entre l'école et le presbytère. Il faudra également mettre en place le mode de recouvrement.

Compte rendu des réunions inter-communales

SIVOS :

Mme Hunkeler annonce que le budget du SIVOS a été voté à hauteur de 516 279,69 €. La convention avec les communes entrera en vigueur le 01/01/2023 sur recommandation du percepteur.

Le prestataire de cantine veut augmenter ses tarifs avec un avenant au contrat. Aucun accord n'a été accepté, le SIVOS essaye de négocier des services supplémentaires. Pour l'instant, le prestataire n'a pas donné de réponse à ces demandes

Communauté de Communes Inter-Caux Vexin (CCICV) :

Mme Jegat informe le Conseil que les budgets principaux et annexes ont été votés.

Une modification du PLUi de la commune d'Eslettes était à l'ordre du jour. Un comité d'accueil d'habitants et la presse étaient présents à l'entrée de la salle. Devant cette situation, le Président de la CCICV retire la modification du PLUi de l'ordre du jour.

SIAEPA du Crevon :

Mme Jegat informe le Conseil que les budgets principaux et annexes ont été votés.

Une étude a été lancée par rapport à une marnière découverte sur un terrain près de la station d'épuration de Sainte-Croix sur Buchy.

Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) :

M. Guyomard : « Après de nombreuses démarches auprès du Préfet qui avait validé le document (novembre 2017), de nombreux élus ou associations d'élus ont obtenu des modifications importantes quant à l'application de ce dernier. 140 communes ont ainsi soulevé la problématique qui imposait ce règlement en termes de schéma directeur de chaque commune et engendrait des coûts importants sur les budgets de celles-ci (réserve, adduction d'eau, foncier...).

Notre commune s'est associée à cette démarche et a participé à plusieurs rencontres dans notre secteur. Ainsi, nous allons pouvoir refondre notre schéma de défense selon les nouveaux critères qui doivent être rapidement validés par le Préfet (consultable sur le site internet).

Séance levée à 23 heures 10
Prochaine réunion le lundi 23 mai 2022 à 20h30

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Florent Gambu

Annick Guérard

Benoît Clatot

Stéphane Virapin

Françoise Desombre

~~Céline Lefèvre~~

Dominique Quiesse

Etienne Cornu

Franck Dortignac

Yvon Guédès